

Extrait du règlement du dispositif :

" Si l'examen du dossier conduit à refuser l'accès au dispositif, le demandeur conserve la possibilité de faire instruire sa demande dans le cadre dérogatoire ".

Date :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Né(e) le :

Date du refus :

Par l'antenne CCAS de (*nom du quartier*) :

Pour quelles raisons souhaitez-vous faire une demande de dérogation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du demandeur :

CADRE RESERVE A L'APRAS

Décision motivée de la commission dérogatoire du

Accès dérogatoire au dispositif : OUI NON

Motivation :

.....
.....
.....
.....

Ce document est à adresser à :

APRAS, 6 cours des Alliés, 35000 RENNES ou par mail : sortir@apras.asso.fr

Il sera examiné par la commission dérogatoire qui se réunit tous les 2 mois.

Toute demande de dérogation fera l'objet d'une réponse par courrier adressé au demandeur.